

# LYCEE JOFFRE

## PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09.01.2018

### ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

**Acte n°40** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'établissement public national Canopé, afin de mettre à disposition de son antenne de Montpellier des locaux durant l'année 2018, en contrepartie de l'abonnement pendant deux années scolaires à l'offre de service de l'Atelier Canopé 34 pour les enseignants du lycée, et de formations pour les élèves et les parents d'élèves à l'internet responsable.

**Acte n°41** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris pour l'organisation au lycée Joffre de concours aux écoles de management session 2018.

**Acte n°42** : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage à Chania (La Canée) en Grèce du 12 au 17 mai 2018 pour des élèves germanistes dans le cadre du programme européen ERASMUS+. Aucune participation financière n'est demandée aux familles.

**Acte n°43** : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage à Udine, Italie, du 14 au 20 octobre 2018 pour des élèves germanistes dans le cadre du programme européen ERASMUS+. Aucune participation financière n'est demandée aux familles.

**Acte n°45** : Le conseil adopte une décision budgétaire modificative permettant l'ouverture au budget 2018 des crédits éducatifs 2018 (8100 €) et des fonds sociaux 2018 (3900 €).

**Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance du lycée Joffre.**

**Publication du 25 janvier 2018 au 24 mars 2018.**

**Le Proviseur**

**Catherine GWIZDZIEL**

